

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRATIVES EN GUINEE DU 26 AVRIL 2018

I- INTRODUCTION

Le Jeudi 26 Avril 2018 à 10 heures 00mn, une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue dans la Salle de Conférence du Ministère des Mines et de la Géologie sous la Présidence de Monsieur Abdoul Karim SYLLA, membre dudit Comité.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- 1- Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Comité de Pilotage du 07 Mars 2018 ;
- 2- Examen de l'Avant-Projet de Loi sur la Propriété Réelle ;
- 3- Examen et adoption des termes de référence révisés du Groupe Multipartite de l'ITIE-GUINEE ;
- 4- Etat d'avancement de la production du Rapport ITIE-GUINEE 2016 ;
- 5- Divers.

II- DEROULEMENT

Mr DIABY Mamadou : On va commencer notre réunion et Monsieur Abdoul Karim SYLLA va présider la Séance d'aujourd'hui ; étant donné que Monsieur NIMAGA, Président du Comité de Pilotage est empêché.

Mr SYLLA Abdoul Karim: Bonjour à tous ! Je souhaite la bienvenue aux Auditeurs du Moore Stephens et je vous lis les points de l'ordre du jour pour approbation.

"Ordre du jour approuvé"

Point 1: Procès-Verbal de la réunion du 07/03/2018

Mr DIABY Mamadou: Je vous fais lecture du résumé de la réunion du 07/03/2018 pour approbation.

"Procès-Verbal du 07/03/2018 approuvé"

Point 2 : Examen de l'Avant-Projet de Loi sur la Propriété Réelle

Mr DIABY Mamadou : Je suggère qu'on attende la présence de Elhadj THIAM Mohamed Aly qui a élaboré cet Avant-Projet.

Point 3 : Examen et adoption des termes de référence révisés du Groupe Multipartite ITIE/Guinée n'ayant pas été l'objet d'aucune nouvelle observation.

"Les TDR approuvés"

Point 4 : Etat d'avancement de la Production du Rapport ITIE/Guinée 2016

Mr SYLLA Abdoul Karim : Je passe la parole aux auditeurs de Moore Stephens.

Mr Karim LOURIMI (Cabinet Moore Stephens) : Bonjour tout le monde. On est à la 1^{ère} phase du Cadrage.

On vous présente la Situation des Données de la Collecte ; et on va passer en revue la Situation des réceptions des Formulaires de Déclarations du Rapport ITIE/Guinée 2016.

- Toutes les Entités publiques ont fourni les Données ;
- Le Rapport sur les Collectivités ne couvre pas toutes les Préfectures.

Sur les 54 Sociétés retenues dans le Périmètre de réconciliation :

- 23 Sociétés n'ont pas soumis de formulaires de déclaration à ce jour.

On vous soumet les problématiques qu'on a ; et à vous de prendre les décisions sur la suite de nos travaux.

- Les 23 Sociétés qui n'ont pas soumis les formulaires ;
- Les Données Contextuelles sont obligatoires ;
- Le dépassement du délai de Calendrier ;
- Le Contrôle de la procédure d'attribution des permis d'exploitation qui est un point important ;

Nous proposons l'échantillon suivant pour le Contrôle de la procédure :

Un échantillon de trois permis d'exploitation.

- Bauxite, or et recherche;
- Les 23 Entreprises qui n'ont pas fourni représentent 315 milliards de Francs Guinéens en écarts.

Pour les sous-traitants, leur inclusion n'est pas nécessaire parce qu'on a toujours eu des difficultés à leurs niveaux.

- Il faut demander aux Entreprises défaillantes de fournir les formulaires sans délai.

On sera là jusqu'à la semaine prochaine et nous vous demandons de nous proposer une échéance car le dernier délai initial est le 04/05/2018. Le 18/05/2018, dernier délai pour la réception des Données qui seront transmises le 04/06/2018.

- On attend la liste de participation des Données sur la Propriété réelle ;
- On attend la certification des Données par la Cour des Comptes.

Point nécessitant une Décision du Comité de Pilotage

- Valider le Calendrier ;
- Augmenter le seuil ou exclure les sous-traitants ;
- Décider des actions urgentes à l'encontre des Sociétés défaillantes ;
- Lettre du Ministère des Mines et de la Géologie, signée par le Ministère de tutelle ; et non par le Secrétariat Exécutif ;
- Une Commission Ad hoc à mettre en place pour le suivi.

Une Décision à prendre à l'unanimité avec l'ITIE/Internationale : "Alléger le Périmètre".

- Exiger un engagement clair des Entités.

Sur le 4^{ème} point, l'échantillon des permis, on veut votre validation.

Une autre problématique : C'est la réactivité des Entreprises qui ont fourni les formulaires.

Pour la pertinence du Rapport il faut exiger des chiffres désagrégés.

Voilà en gros nos propositions.

Mr SYLLA Abdoul Karim: Merci Monsieur Karim pour la pertinence de votre intervention. A la lecture de cette présentation on se rend compte qu'un travail a été fait ; mais qu'il reste un travail immense à faire. Nous sommes en Avril, s'il faut relever tous ces défis en tenant compte des

anciennes expériences et capitaliser des stratégies de la 1^{ère} validation pour que le mois de Juin soit respecté.

Qu'on mette un Comité Ad hoc en place immédiatement pour faire face aux différentes obligations.

Mr DIABY Mamadou : Merci Monsieur le Président de Séance, des dispositions sont prises déjà. On a adressé des lettres aux Sociétés qui n'ont pas déposé les formulaires de déclarations.

Les instructions ont été données au BSD pour nous renseigner sur les déclarations contextuelles.

Sur ces décisions prises, je rends compte en réunion de Cabinet tous les Lundis sur l'avancement des travaux.

La Commission Ad hoc a commencé son travail et a tenu déjà deux réunions et on a passé en revue quelques exigences. Le CPDM aussi est convié pour la tenue du registre de la Propriété Réelle.

Je souhaite qu'on valide le nouveau **Calendrier**, puisqu'on n'a pas le choix. On devait disséminer le Rapport avant Juin, tel n'est pas le cas.

On va voir pour l'échantillon et intervenir auprès de ces Sociétés qui ont déposé des formulaires de déclaration, surtout signés et certifiés ; et qui sont engagés à travailler avec nous.

Mr KOUROUMA Aboubacar /BSD : Je veux rassurer sur la disponibilité de Monsieur le Ministre. Il m'interpelle souvent sur la suite de nos rencontres. Nous allons essayer d'avoir les Données Contextuelles.

- Je veux connaître les critères sur le choix des Entreprises ?
- Les Ecartés sont liés aux formulaires de déclaration non soumis ? ou il y a d'autres raisons ?

Mr Moussa Iboun CONTE : Par rapport à certaines préoccupations Minières :

- La lenteur de la certification des Données au niveau de la Cour des Comptes ? Cette lenteur est due à quoi ?
- Sur la Propriété Réelle pour quoi ?

Je souhaite qu'on informe le Président de la République le **Professeur Alpha CONDE** et solliciter son implication personnelle.

Mr Sidiki KABA : J'ai deux préoccupations pour les Comptoirs d'achat d'or :

- On me demande de faire signer les déclarations de la BCRG par l'auditeur Indépendant ; Alors que c'est le contrôleur général de la BCRG qui le fait habituellement ;
- Concernant les détails, j'avais fait ce travail à 80% et vous avez demandé des détails en plus.
- Faut-il tout détailler alors ?

Elhadj NABE N'Fall : Monsieur KABA, vous devez chercher les détails des Sociétés qui sont dans le Périmètre 2. Ce qui signifie avoir tous les détails.

Mr Mamadou Chérif DIALLO : Je félicite le Consultant pour un travail bien fouillé.

De mon point de vue si la Norme n'exige pas les sous-traitants, est-ce qu'on peut les exclure ?

Il y a aussi des Sociétés en développement, elles ont le titre, mais elles n'ont pas commencé l'exploitation.

Mr SYLLA Abdoul Karim : Je voudrais rebondir par rapport à la Société de Bauxite de Guinée SA, qui a envoyé sa demande de concession. Le Conseil des Ministres a examiné, mais aucune suite n'est donnée pour le moment. Elle est donc au stade de recherche.

Consultant : Je réponds à toutes les questions posées.

- En ce que concerne l'échantillon pour le Contrôle : de la procédure cadastrale il n'y a pas de critère spécial;
- Les Ecartés sont dus aux non déclarants et d'autres proviennent entre Déclarant d'Etat et celles des Sociétés ;
- Pour la Cour des Comptes : la lenteur est justifiée car elle vient d'être installée ; mais aussi est-ce qu'elle a reçu des entités, les déclarations dans les délais ?
- Pour les Comptoirs d'achat : le principe au niveau de la Norme dit qu'on ne doit pas se limiter au Périmètre ;
- Pour la Divulgence des Données du Rapport, on doit assurer une déclaration unilatérale ;
- Pour la Pertinence du Rapport, il nous faut un chiffre désagrégé ;
- Pour la BCRG : le contrôleur général peut certifier les formulaires;

- L'augmentation ou la diminution du seuil de matérialisation ne seront pas le problème du écarts ;
- Les sous-traitants, vous pouvez les exclure dans le Périmètre de rapprochement mais pas du Rapport ;
- L'intégration des Entités (les sous-traitants) devient optionnelle ;
- Pour le PIB : est-ce que le Ministère Budget dispose du PIB Sectoriel par rapport au PIB National ? Pourvu que la source soit officielle. Qu'il n'y est pas de contradictions entre les Chiffres.
- Pour les paiements locaux : on a les Données partielles.

Mr DIABY Mamadou : Les Points de Décision :

- On maintient le seuil tel qu'il est ;
- On adopte le calendrier.

Point 5 : Divers

Mr DIABY Mamadou : L'absence des députés se justifie par la session des lois ces jours-ci à l'hémicycle.

Maître SAMPIL a une audience à Forécariah.

Mr DRAME est père d'une fille.

Mr Lansana DIAWARA a perdu sa maman.

Mr SYLLA Abdoul Karim: Au nom du Comité de Pilotage, je remercie Monsieur le Consultant pour la pertinence des informations et je déclare la séance levée.

Conclusion :

Au terme de ses travaux, le Comité est parvenu aux conclusions suivantes :

- 1- Le Comité approuve le Procès – verbal de sa réunion du 07 Mars 2018 ;
- 2- Le Comité a reporté pour une prochaine séance l'examen du règlement intérieur et de l'avant-projet de loi sur la propriété réelle ;
- 3- Le Comité approuve les termes de références du groupe multipartite de l'ITIE-GUINEE ;

- 4- Le Comité a validé le nouveau calendrier de réalisation du rapport ITIE-GUINEE 2016 proposé par le Cabinet Moore Stephens ;
- 5- Le Comité décide du maintien du seuil de matérialité à 700.000.000 FG ;
- 6- Le Comité décide de retirer les sous-traitants miniers du périmètre de conciliation mais il les maintient dans le rapport à travers les déclarations unilatérales de l'Etat ;
- 7- En ce qui concerne les entités défailtantes (qui n'ont pas encore fourni les formulaires de déclaration renseignés), le Comité décide des actions urgentes suivantes :
 - Une lettre invitant les sociétés concernées à communiquer sans délai leurs formulaires de déclaration ;
 - La commission Ad-hoc chargée du suivi de la validation doit se réunir une fois par semaine pour le suivi de l'état d'avancement du rapport ;
 - La convocation des sociétés défailtantes par le Ministère de tutelle.
- 8- Le Comité a approuvé le choix du Cabinet Moore Stephens pour les 3 sociétés qui ont été retenues comme échantillons en vue de contrôler la procédure d'attribution des permis.

Séance Levée à 12h 05

Le Rapporteur



Mr DIABY Mamadou

Le Président



Mr SYLLA Abdoul Karim